

ATHENEE ROYAL ET ECOLE D'HOTELLERIE DE SPA

PROJET D'ETABLISSEMENT

2014-2017



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT



RUE DES CAPUCINS 8 – 4900 SPA

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL (maternel et primaire)

Implantation du Centre: Rue du Waux Hall - 4900 SPA

☎ 087/79.54.88 - 📠 087/76.36.91

ec005127@adm.cfwb.be

Implantation du Rener: Boulevard du Rener - 4900 SPA

☎ 087/79.54.88 - 📠 087/76.36.91

ec005127@adm.cfwb.be

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Sections générales : Site Athénée

Rue des Capucins, 8 - 4900 SPA

☎ 087/79.54.80 - 📠 087/77.37.80

ec002284@adm.cfwb.be

contact@areh-spa.be

Sections techniques et professionnelles : Site Hôtellerie

Avenue Reine Astrid, 250 - 4900 SPA

☎ 087/77.25.41 - 📠 087/77.24.80

ec002284@adm.cfwb.be

TABLES DES MATIÈRES

I. Présentation de l'établissement : situation géographique, population scolaire, environnement économique et social, choix des études (pp.4-5)

II. Les objectifs généraux (pp.5-7)

1 - Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves (p.5)

2- Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle (p.6)

3- Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures (pp.6-7)

4- Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale (p.7)

III. Un projet pour chaque élève (pp.7-18)

1- Les démarches mises en œuvre pour assurer la réussite des élèves en difficulté et le soutien qui leur est accordé (pp.7-8)

2- Organisation d'un apprentissage par immersion en néerlandais (pp.8-9)

3- Souplesse organisationnelle autorisée par le Décret dit "Missions" (p.9)

4- Les modalités du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire en trois ans (p.9)

5- L'organisation et le fonctionnement du degré différencié (p.10)

6- La certification par unités (p.10)

7- Les activités culturelles, citoyennes, environnementales, sportives et sanitaires, l'éducation aux médias ainsi que l'ouverture sur le monde (pp.10-13)

8- Les actions mises en place pour assurer la continuité d'un niveau scolaire à un autre. (pp.13-14)

9- Les actions mises en œuvre pour l'orientation des élèves (pp.14-15)

10- L'accueil des élèves à besoins spécifiques (pp.15-16)

11- La formation continuée des professeurs (p.16)

12- Les activités mises en œuvre pour favoriser un climat relationnel propice à l'enseignement (pp.16-17)

13- La communication (pp.17-18)

14- La discipline (p.18)

IV. Conclusion (p.19)

Lexique (p.20)

I. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT : SITUATION GÉOGRAPHIQUE, POPULATION SCOLAIRE, ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, CHOIX DES ÉTUDES

Situé dans le tissu urbain d'une ville appelée « la Perle des Ardennes », ville de +/- 11.000 habitants, l'Athénée Royal-Ecole d'Hôtellerie de Spa compte plusieurs implantations : deux réservées à l'Ecole fondamentale annexée, une pour l'Athénée (enseignement général) et une pour l'Ecole d'Hôtellerie (enseignement technique et professionnel). Des bâtiments anciens et modernes se côtoient, symbolisant la tradition et la modernité que l'institution souhaite préserver et développer.

L'enseignement fondamental s'organise sur deux implantations : le Centre dit aussi Waux-Hall et le Renier qui proposera dès la rentrée 2014 (sous réserve d'acceptation par les instances supérieures) une immersion précoce (dès la 3^e maternelle) en Neerlandais pour la moitié de l'horaire. Eloignées de 800 mètres, les deux implantations accueillent les classes de maternelles et primaires. Elles partagent les mêmes horaires à savoir 8h20-12h et 13h30-15h20 sauf le mercredi de 8h20-12h. Les récréations sont prévues de 10h à 10h20 et de 14h10 à 14h30. Une garderie accueille les enfants de 7h à 8h (pour 1€), de 12h à 13h (pour 0,5€) et de 15h30 à 17h30 (pour 1€), les garderies étant gratuites à partir du troisième enfant. Une étude dirigée est également proposée les lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 16h30. Enfin durant les temps de midi, trois possibilités s'offrent aux parents : soit le retour de l'enfant à domicile, soit un repas "tartine" sous la surveillance de gardiennes, soit un repas chaud (2,5€ en maternelle et 3€ en primaire).

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, les deux sites (Athénée et Hôtellerie) conservent leur spécificité et entendent faire de nos élèves des citoyens capables de s'adapter le mieux possible aux diverses situations auxquelles ils devront faire face: études supérieures mais aussi exercice d'un métier hautement qualifié.

Seule école secondaire de l'enseignement officiel de la commune, l'Athénée Royal-Ecole d'Hôtellerie de Spa (AREH) estime devoir permettre à un maximum de jeunes en âge d'obligation scolaire de respecter cette obligation. C'est pourquoi l'établissement affecte autant de moyens aux trois formes d'enseignement qu'il organise, sans hiérarchie aucune.

L'enseignement général présente 4 orientations d'étude : dominante¹ scientifique, dominante classique, dominante langues modernes, dominante sciences humaines. L'enseignement de qualification compte, lui, 1 option au 2^e degré (Restauration) qui devient Hôtelier-Restaurateur au 3^e degré. Enfin, l'enseignement professionnel présente 2 options (Cuisine-Salle et Boulangerie-Pâtisserie) au 2^e degré qui se transforment au 3^e degré en Restaurateur et Boulanger-Pâtissier. Afin de permettre à chaque élève d'envisager un projet d'études supérieures, l'établissement organise des 7^{ème} professionnelles de type B à savoir Traiteur-Organisateur de banquet et de réceptions et Chocolatier-Confiseur-Glacier, ce qui offre un atout supplémentaire aussi sur le marché du travail.

¹ Les options sont organisées en fonction des inscriptions et des moyens disponibles.

Dans le cadre de la formation des étudiants, les sections techniques et professionnelles sont étroitement associées aux activités commerciales de la région. Via les stages, les festivités,... les élèves travaillent avec les hôteliers locaux. Lors de ces stages, la circulaire concernant la médecine du travail est appliquée.

Nos élèves sont souvent appelés à représenter l'établissement dans et hors de la Province afin de témoigner de la qualité de l'enseignement dispensé.

L'AREH a également établi divers partenariats avec des institutions spadoises: citons notamment les Francfolies (aide fournie lors des réceptions officielles par les professeurs et les étudiants en Hôtellerie), le 12^e et 13^e de Ligne (organisation d'un stage pour les Rhétoriciens), ...

Pour terminer, soulignons notre étroite collaboration avec les deux Internats de la Commune à savoir « Le Britannique » pour les garçons et l'Internat « Louise Weiss » pour les filles.

II. LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'AREH de Spa représenté par son équipe éducative se donne pour action première de permettre à chaque élève, du fondamental au secondaire, de s'épanouir quelle que soit la forme d'enseignement choisie au secondaire.

Les membres de l'équipe éducative s'unissent pour poursuivre les objectifs généraux² fixés par la Communauté française et en faire bénéficier chaque élève.

1. Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

Afin d'atteindre ce premier objectif, l'équipe éducative insiste sur la mise en œuvre d'outils permettant à tous les élèves de développer leurs possibilités selon leurs propres modes d'appropriation et en tenant compte des difficultés rencontrées. Les priorités de l'équipe éducative sont :

- l'acquisition d'une méthode de travail efficace et rigoureuse;
- l'intégration au sein de l'horaire d'une grille de remédiation (français 1h, mathématiques 1h, langue moderne 1h, méthode de travail 1h);
- la mise en place de « rattrapages », heures propices à un enseignement plus individualisé;
- la participation à des activités sportives telles que le Rhéto Trophy,...;
- la participation au projet "EX-PAIRS" en 3^e professionnelle;
- l'identification claire des ressources proposées individuellement aux élèves (éducateur de référence, titulaire, équipe du Centre Psycho-médico-social³,...);
- l'organisation du Concours de Barman junior sur le site de l'Hôtellerie.

² Article 6 du Décret définissant les missions prioritaires de l'Enseignement fondamental et de l'Enseignement secondaire du 24 juillet 1997 (Décret dit « Missions »).

³ Dit CPMS

2. Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.

Les actions entreprises mettent en avant la volonté de l'équipe éducative de viser l'excellence de toutes les filières qu'elles soient de transition ou qualifiantes. Il s'agit de permettre aux adolescents de s'épanouir et de devenir des adultes responsables, jouant un rôle actif dans la société de demain.

Dans les filières qualifiantes, des épreuves intégrées visant à optimiser les performances des élèves ont été mises en place. Les élèves, durant tout le 3^e degré, réaliseront quatre épreuves qui mèneront à l'obtention du certificat de Qualification (dit CQ) selon le schéma suivant :

- en 5^e année, une épreuve pratique formative en décembre et certificative en juin ;
- en 6^e année, une épreuve pratique certificative en décembre et une épreuve finale en juin composée d'une épreuve pratique et de la réalisation d'un dossier écrit, intégrant plusieurs cours de la formation commune et de l'option base, suivi d'une défense orale.

Dans les sections qualifiantes, l'équipe éducative a tenu à :

- la multiplication des contacts entre le métier et la formation en entreprise (stages, visites, concours, conférences, contacts privilégiés avec des chefs d'entreprise, des professionnels,...);
- la mise en évidence de l'importance de la formation humaniste (=les qualités de l'être humain) autant que la pratique professionnelle, notamment par l'implication des professeurs des cours généraux dans la réalisation de l'épreuve de qualification;
- la possibilité pour chaque étudiant d'obtenir son certificat d'étude de l'enseignement secondaire supérieur (dit CESS) grâce aux 7^{èmes} professionnelles.

En ce qui concerne les filières de transition, l'équipe éducative a tenu à :

- développer une série d'options (à dominante scientifique, à dominante classique, à dominante sciences humaines, ...) appelées à évoluer selon les attentes des milieux socioprofessionnels;
- ajouter une heure de physique supplémentaire à la grille horaire des élèves suivant l'orientation à dominante scientifique au 3^e degré de l'enseignement général.

3. Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures

Pour atteindre cet objectif, l'équipe éducative, tant au niveau du fondamental qu'au secondaire, met en place de nombreuses actions dont :

- la commémoration du passé afin de raviver le devoir de mémoire collective (délégation active aux manifestations patriotiques organisées dans la commune,...);

- la création d'un Conseil d'élèves sur les différents sites, permettant un dialogue permanent entre les délégués des élèves et la direction, afin de favoriser dans certains domaines la prise de décisions démocratiques dans la gestion de la vie scolaire. Une éducation à la citoyenneté est dès lors mise en place.

4. Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Afin d'atteindre cet objectif, la structure de l'horaire a été établie de manière à assurer la réalisation concomitante de toutes les heures d'activités complémentaires au 1^{er} degré de l'enseignement secondaire. De plus, les classes sont composées d'élèves venant d'horizons différents créant une hétérogénéité.

D'autre part, les activités culturelles sont rendues accessibles à tous les élèves, notamment par la mise en place d'une aide financière quand cela s'avère nécessaire.

III. UN PROJET POUR CHAQUE ÉLÈVE

1. Démarches mises en œuvre pour assurer la réussite des élèves en difficulté et le soutien qui leur est accordé.

Au fondamental

Des années complémentaires sont organisées afin d'amener chaque enfant à atteindre les compétences requises. L'enfant dirigé vers une année complémentaire fait l'objet d'un dossier qui relève les faiblesses avérées tant au point de vue des savoirs que celui des comportements ou des savoir-faire.

L'enfant peut bénéficier aussi de l'aide des stagiaires de l'école de logopédie de "Hazinelle" qui travaillent en partenariat avec l'équipe pédagogique. La prise en charge logopédique se fait durant les heures de cours.

La différenciation et l'individualisation des objectifs et des compétences fait partie intégrante de la pratique pédagogique au sein du groupe classe.

Au secondaire

Au 1^{er} degré, une grille de remédiation est proposée au titre d'activités complémentaires pendant quatre heures par semaine, qui se répartissent comme suit : 1h de français, 1h de langue moderne 1 (dite LM1), 1h de mathématiques et 1h de méthode de travail. Ces cours sont destinés à encadrer les élèves qui rencontrent ou ont rencontré des difficultés lors de leur cursus. L'aspect de la compréhension de la matière n'est pas seul pris en compte: la méthode de travail fait l'objet d'activités spécifiques. Afin de mieux identifier les difficultés rencontrées par l'élève, l'équipe de remédiation prend contact avec l'instituteur de 6^{ème} primaire.

Afin de lutter contre l'échec scolaire, des stratégies (petit groupe, pédagogie différenciée, pédagogie individualisée, utilisation de l'informatique, activités extérieures spécifiques) sont

prises en œuvre pour motiver les élèves, leur rendre confiance en eux et leur donner une image positive d'eux-mêmes. Dans un souci d'efficacité optimale, un test de compétences par discipline et de compétences transversales sert aux professeurs pour cibler la remédiation au mieux et établir un plan individuel d'apprentissage.

Lors des conseils de guidance, les professeurs évaluent le plan individuel d'apprentissage. Les élèves qui ont choisi d'autres activités complémentaires (sciences, latin, hôtellerie), sur avis du conseil de classe **ET** avec l'accord des parents, peuvent changer provisoirement de grille pour suivre la remédiation. Cette procédure est exceptionnelle.

De plus, deux périodes de cours par semaine sont dévolues au rattrapage. Ces cours sont destinés à aider des élèves qui connaissent des difficultés ponctuelles de compréhension, d'acquisition des compétences ou d'application des compétences dans certains cours.

De même, un élève qui, après une absence prolongée (maladie,...) a besoin d'aide pour se remettre en ordre ou à niveau, peut bénéficier du rattrapage. Ici encore, les professeurs sont à l'écoute des élèves pour les soutenir et les aider à surmonter leurs difficultés.

Aussi, une réunion de concertation des professeurs donnant les rattrapages a lieu toutes les six semaines pour évaluer la situation de chaque élève et pour évaluer la pertinence de sa présence aux rattrapages.

Les heures de rattrapage sont considérées comme des heures de cours à part entière. La présence des élèves y est donc obligatoire. L'élève qui, volontairement, s'absenterait sans motif valable pourrait perdre le bénéfice d'assister au rattrapage.

Pour les 2^{ème} et 3^{ème} degrés, un système de rattrapage est mis en place lors des conseils de classe pour les élèves qui présentent des difficultés scolaires réelles, malgré une bonne volonté supposée. Les élèves sont convoqués par leur professeur via le journal de classe.

D'autre part, les élèves en difficulté quelles qu'en soient les raisons reçoivent un document intitulé « Difficultés scolaires » complété par le titulaire en concertation avec l'ensemble des professeurs de l'étudiant et ciblant, entre autres, les points suivants: rendement actuel, attitude face au travail, méthode de travail,... Ce document reprend aussi des conseils en vue d'une amélioration des résultats et sert de base à une discussion entre la direction et l'étudiant, avec les parents, avec les membres du CPMS,...

Pour tous nos élèves, quatre réunions parents/professeurs dans le fondamental et le secondaire (après chaque bulletin) sont organisées afin de pouvoir mettre au point la stratégie commune la plus appropriée aux remédiations nécessaires.

2. Organisation d'un apprentissage par immersion en néerlandais

Au fondamental, à partir de la 3^e maternelle sur le site du Renier (année scolaire 2014-2015) un enseignement en immersion précoce, en langue néerlandaise sera proposé aux parents. A l'heure actuelle, il s'avère essentiel de connaître plusieurs langues et dans notre pays, connaître une autre langue nationale est indispensable.

La répartition entre la langue cible et la langue française sera de 50/50.

Une section purement francophone continuera d'exister à côté de la section en immersion.

Le projet d'immersion se poursuivra, en temps utile, dans le secondaire.

3. Souplesse organisationnelle autorisée par le Décret dit « Missions »

Au 1^{er} degré, les heures d'éducation musicale et d'éducation plastique sont données en alternance sur les deux années du degré : éducation musicale en 1^{ère} année et éducation plastique en 2^{ème}.

En liaison avec la nécessité de la formation continuée des enseignants, l'horaire quotidien des cours est remanié selon les circonstances de telle sorte que l'absence des professeurs ne crée pas ou crée le moins possible d'interruption dans la journée scolaire des élèves. Il est accepté que ce remaniement ponctuel puisse aboutir à libérer, le cas échéant et avec l'accord des parents, les élèves plus tôt que ne le prévoit l'horaire normal.

Afin de créer des liens avec le monde du travail, des stages d'insertion professionnelle sont organisés dans le but d'amener nos élèves des sections techniques et professionnelles du 3^{ème} degré à s'approprier les savoirs et à acquérir les compétences nécessaires à un apprentissage actif de la vie économique, sociale et culturelle. Les stages sont obligatoires et interviennent dans la réussite de l'année scolaire.

4. Les modalités du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire en trois ans

Chaque élève du 1^{er} degré, en plus de son bulletin, dispose en fin d'année scolaire d'un rapport intitulé « Maîtrise des compétences » synthétisant les compétences qui devront être acquises par la suite. Ce rapport de compétences est complété par chaque titulaire des cours et servira de base pour les professeurs de l'année suivante qui le complèteront à leur tour. De cette manière, le professeur comme l'élève peut mettre tout en œuvre pour acquérir les compétences indispensables à l'obtention du Certificat d'étude du 1^{er} degré (dit CE1D).

En fonction de ce rapport, l'élève est orienté vers les cours de remédiation. Mais le corps professoral prône davantage l'acquisition des compétences sur le degré. Une deuxième complémentaire avec une grille horaire spécifique est prévue afin de permettre à l'élève d'atteindre les socles de compétences et d'obtenir le CE1D.

5. L'organisation et le fonctionnement du degré différencié.

Les années différenciées sont uniquement accessibles aux élèves qui n'ont pas obtenu le certificat d'étude de base (dit CEB). **Depuis septembre 2011⁴, l'AREH propose un premier degré différencié.** Tout en respectant les programmes et les socles de compétences, les professeurs mettent tout en œuvre pour que les élèves ne restent pas sur un constat d'échec et réussissent les épreuves externes du CEB.

Pour ce faire, un rapport de compétences est établi, comme pour les élèves du 1^{er} degré. De plus, des réunions s'organisent avec les instituteurs du fondamental préparant eux aussi le CEB, ce qui permet l'échange de pratiques pédagogiques.

Durant l'année scolaire, les élèves sont confrontés à d'anciennes épreuves externes afin d'expérimenter ce type de certification.

6. La certification par unités (dite CPU)⁵.

Dès que les directives ministérielles le préciseront, les sections hôtelières certifieront les élèves par unités. L'année scolaire sera divisée en modules, en unités. A la fin de chaque unité, les élèves subiront une épreuve afin de valider celle-ci. En cas de non-validation, des remédiations seront proposées.

7. Les activités culturelles, citoyennes, environnementales, sportives et sanitaires, l'éducation aux médias ainsi que l'ouverture sur le monde.

Activités culturelles

Les élèves, durant l'année scolaire, participent couramment à des activités en dehors des cours: théâtre, cinéma, expositions, manifestations culturelles telles qu'Amnesty,...

Un partenariat entre l'AREH et le centre culturel de Spa permet de faire profiter les élèves de spectacles divers. De plus, cela permet à nos élèves, accompagnés de leurs professeurs, de créer un spectacle multi-artistique afin de découvrir le théâtre, la danse, l'expression corporelle.

Grâce à un partenariat avec les Francfolies, les élèves peuvent assister à des avant-premières.

Enfin, les professeurs instaurent chaque année un projet culturel ou sportif au programme des élèves.

Toutes les activités proposées sont en relation directe avec les programmes scolaires, les socles de compétences ou les référentiels de compétences.

⁴ Le degré différencié est organisé si des élèves sont inscrits.

Activités citoyennes

Tant au niveau de l'enseignement fondamental que de l'enseignement secondaire, de nombreuses actions ponctuelles sont menées pour nourrir la réflexion et l'esprit critique de nos élèves: participation aux commémorations du 11 novembre, organisation d'activités d'entraide (Télévie,...), stage de quelques jours aux 12^e et 13^e de Ligne (les élèves ont l'occasion de mieux apprendre la vie en communauté, l'entraide mais aussi de comprendre les réalités et les missions de l'armée belge), opération « Journal au quotidien », visite aux résidents des maisons de repos (activités intergénérationnelles), participation à la célébration de l'anniversaire des Droits de l'Homme, voyage à Auschwitz⁶, visite des Territoires de la Mémoire, visite du Parlement Fédéral, du Parlement Flamand, du Parlement de Strasbourg, implication des élèves dans un projet avec les « restos du cœur » et les banques alimentaires sur le site de l'Hôtellerie,...

De plus, au niveau du secondaire, un comité d'élèves élus démocratiquement est invité à débattre de la vie à l'école et des améliorations à y apporter. Il en va de même pour les élèves élus au Conseil de participation (dit Copa).

Chaque professeur a le souci d'intégrer ces notions transversales dans son cours.

Activités environnementales

Chaque personne se trouvant à l'AREH est tenue de respecter l'établissement, qui est entretenu par le personnel ouvrier. Un accent est mis sur la responsabilisation des élèves dans la propreté de l'école et de ses abords. A tous les niveaux et sur toutes les implantations, l'observation et l'étude de l'environnement naturel conduisent au respect de la nature dans tous ses aspects.

L'ensemble de l'équipe pédagogique, grâce à des projets interdisciplinaires, s'engage dans le tri sélectif, notamment par la récolte des papiers dans chaque classe, par le tri sélectif des matières,... (participation au projet Coordination Environnement dit COREN). Une campagne de sensibilisation est d'ailleurs prévue sur chaque site.

En première année du secondaire, les élèves sont amenés à découvrir notre environnement proche grâce à une journée à Bérinzenne. Un partenariat est d'ailleurs établi entre la Direction Générale des Ressources naturelles et de l'Environnement et notre établissement: de nombreuses activités sont organisées au Centre Régional d'Initiation à l'Environnement de Berinzenne.

De plus, dans le cadre du cours de sciences fortes, au second degré, les élèves effectuent un stage d'écologie marine à Gravelines.

Activités sportives

Au fondamental, les enfants sont amenés à participer à diverses épreuves sportives telles que : les Crêtes de Spa, des compétitions de natation inter-écoles, les « jeux de l'école », des

⁶ L'organisation des voyages dépend toujours du nombre d'élèves désirant y participer et des directives ministérielles.

journées sportives organisées par l'ADEPS (= l'Administration de l'Éducation Physique, des Sports et de la vie en plein air),... Les enfants du maternel participent au projet « 2D-3D », projet de psychomotricité.

Au 1^{er} degré, les élèves participent à de nombreuses activités sportives en plus des cours d'éducation physique proposés dans leur grille horaire: journée sportive à l'IRMEP afin de découvrir des sports différents ou insolites (course d'orientation, escrime, escalade,...), des leçons découvertes proposées par des spécialistes (gymnastique rythmique et sportive, break dance, tai-chi, tae-bo,...),... Les élèves participent également aux compétitions interscolaires.

Aux 2^e et 3^e degrés, les élèves participent à des compétitions telles que l'Elsenborn Trophy, le Rhétos Trophée,...

Les Rhétoriciens volontaires peuvent participer à un stage aux 12^e et 13^e de Ligne durant quelques jours afin de mieux tester leur progrès physique au travers d'épreuves particulières, avec un matériel hors du commun.

Un projet d'une journée sportive est préparé par l'ensemble de l'équipe éducative sur les deux sites et **l'ensemble des élèves** est sollicité pour participer aux épreuves sportives locales.

L'AREH continue à entretenir une saine émulation qui a doté l'établissement du label « Etablissement sportif ».

Activités sanitaires

Les cours d'éducation physique et de sciences s'inscrivent dans le cadre de l'éducation à la santé.

L'école s'est dotée d'un distributeur de produits laitiers.

Grâce à des intervenants extérieurs et aux professeurs de l'établissement, les élèves bénéficient de journées de sensibilisation. Pour exemples, citons des thèmes comme l'éducation sexuelle et affective, l'éducation à la santé, la lutte contre les assuétudes,...

Education aux médias

Tant au niveau du fondamental que du secondaire, les élèves sont amenés à utiliser les médias sous toutes leurs formes.

Le renouvellement en cours des centres Cybermédia constitue un outil pour développer l'esprit critique des élèves en comparant les sources d'information.

L'établissement s'est doté de deux tableaux interactifs (sites Athénée et Hôtellerie) accessibles également aux élèves du fondamental en participant au projet "Ecole numérique".

Activités hors-cours - l'ouverture sur le monde

L'AREH et son équipe éducative s'accordent sur l'objectif final: apprendre à nos élèves à se débrouiller seuls. La formation hors-cours, continue ou circonstancielle, est particulièrement apte à individualiser cet objectif qui s'articule sur deux axes:

- enrichissement de la culture personnelle : au secondaire découverte de nos institutions (visite du Parlement,...), voyages scolaires en France, Italie, Allemagne, Pays-Bas, Grande -Bretagne, vision et exploitation de films, pièces de théâtre, conférences, visite des laboratoires de Spa Monopole, excursion à Trèves et à Bruxelles pour les latinistes de 1^{ère} année,...
- renforcement individuel des compétences : stages internationaux pour les élèves en hôtellerie, en Italie et en France, échanges linguistiques et culturels avec des établissements belges et européens, échange, via internet et par courrier ordinaire, de correspondance (Lommel,...), accueil d'élèves étrangers à l'école (programme d'échanges scolaires), participation des élèves au prix des lycéens dans le cadre du cours de français, participation aux tournois d'éloquence organisés par le Lion's Club de Spa et l'Athénée Charles Rogier à Liège, participation à différents concours nationaux et internationaux, concernant tant les cours généraux que la formation en hôtellerie et en boulangerie-pâtisserie (salon du chocolat à Verviers, concours « Barman junior européen », concours de poésie, olympiades mathématiques, défi-langues, mediarreporter en allemand et néerlandais, expos-sciences, écriture de nouvelles, prix des lycéens du cinéma, expression latine, théâtre en langue anglaise,...

8. Les actions mises en place pour assurer la continuité d'un niveau scolaire à un autre.

Accueil des sixièmes primaires

Pour que les élèves de sixièmes primaires de notre établissement et des écoles fondamentales avoisinantes puissent établir un premier contact avec le secondaire, des activités de découverte sont organisées.

Les élèves de 6^e primaire sont pris en charge par les professeurs du secondaire qui leur dispensent des cours. Ils sont guidés par d'anciens condisciples de leur école.

Les instituteurs qui accompagnent leurs élèves peuvent rencontrer les professeurs du secondaire afin d'échanger leurs pratiques, leurs référentiels,...

Plus particulièrement, les élèves de 6^e primaire de l'AREH sont pris en charge par les professeurs pour une activité d'orientation au sein des bâtiments. Des cours-passerelles en sciences sont organisés ainsi que des activités en collaboration en mathématique et en français.

Accueil des premières années

Durant les trois premiers jours de septembre, en dehors de la présence des autres élèves des autres niveaux d'études, des professeurs, en priorité ceux de 1^{ère} année, organisent des activités d'insertion, culturelles et sportives. Ces activités sont organisées au sein de l'établissement ou aux alentours proches. De même, dans le courant de l'année voire à la fin de l'année scolaire, un voyage spécifique aux premières années est organisé.

Lors de ces trois journées, les professeurs qui encadrent les nouveaux élèves axent principalement l'information sur la rédaction du journal de classe, l'utilité d'acquérir une méthode de travail en proposant quelques pistes, sur l'importance de tenir ses documents en ordre, sur le règlement d'ordre intérieur (dit ROI),... Ces journées sont l'occasion aussi de rencontrer les parents des nouveaux élèves et de les associer à la nouvelle école de leur enfant.

Contact avec les écoles supérieures

Toutes les informations concernant les études supérieures reçues, par la Direction, sont transmises aux élèves par l'intermédiaire de leur éducateur de référence.

De plus, les étudiants participent à de nombreuses activités, visites, mises en situation organisées par les écoles supérieures, les universités,... afin d'affiner leur choix futur.

L'AREH reste en contact avec les écoles supérieures pour suivre le parcours de ses anciens étudiants et communiquer le parcours de ces derniers, ce qui constitue une autre source d'information.

9. Les mesures mises en œuvre pour l'orientation des élèves

Activités d'information de la 1^{ère} à la 6^{ème}

La première étape de l'orientation a lieu lors de l'inscription de l'élève à l'Athénée après un entretien avec l'élève et la famille. Ainsi, les conditions générales de vie et d'étude à l'AREH, les perspectives d'orientation et l'orientation de l'élève lui-même, soit dans les activités complémentaires, soit dans telle forme d'enseignement, telle option ou telle section sont abordées.

Durant l'année, la présentation des grilles de 1^{ère}, de 3^{ème} et de 5^{ème}, aux élèves et/ou parents, est réalisée par la Direction en collaboration avec les professeurs, qui restent des personnes ressources privilégiées, et le CPMS, qui reçoit les élèves à leur demande.

Orientation des élèves après les huit premières années de scolarité obligatoire

Les élèves de 2^{ème} année sont informés de l'existence de différentes filières (enseignement général, technique, professionnel) de façon neutre par le Centre Psycho-Médico-Social (dit CPMS).

Ensuite, les élèves sont informés sur les différentes filières propres à l'établissement par la Direction lors d'une soirée avec leurs parents. Ils sont invités aussi à participer à la journée de découverte de l'enseignement de qualification organisée à l'Ecole d'Hôtellerie mais aussi dans d'autres établissements selon les demandes (Athénée Royal de Waimes, Athénée Royal Ardennes Hautes-Fagnes,...).

Orientation des élèves du 3^e degré

L'AREH propose une information sur les études supérieures et leurs débouchés, ainsi que les professions qui peuvent s'offrir aux élèves que l'école qualifie dans ses différentes sections. Les moyens suivants sont mis en œuvre : rendez-vous avec la direction, documentations spécialisées, rencontre avec des professionnels (organisation de l'Association des Parents), visite à la « carte » des écoles supérieures ou des universités, séances d'information et de réflexion par le CPMS.

Les professeurs et la direction sont attentifs au choix opéré par les élèves en 5^{ème} année et plus particulièrement avant la date du 15 octobre. Si cela s'avère nécessaire, la direction intervient auprès des élèves et des familles pour revoir le choix. Il en va de même à la date du 15 janvier pour les autres élèves.

Le Centre Psycho-Médico-Social (dit CPMS)

A tous les niveaux d'enseignement, une collaboration étroite avec le C.P.M.S. permet à chacun d'avoir de judicieux conseils, un appui tout au long de sa scolarité et un suivi psychologique et médical en cas de problèmes.

Dans le même but, nous avons établi une collaboration avec le Service de Médiation Scolaire en Wallonie (service de médiation externe).

Les parents peuvent également profiter de ces différentes collaborations permettant de guider chaque élève dans la construction d'un projet de vie scolaire et professionnelle.

10. L'accueil des élèves à besoins spécifiques

L'AREH a le souci de favoriser l'accueil d'élèves à besoins spécifiques dans le respect des élèves et de l'équipe éducative.

Dans ce projet d'accueil et de respect, l'AREH joue son rôle d'éducation à la tolérance, à la citoyenneté et à l'ouverture sur l'autre.

L'établissement est ouvert à toute collaboration avec les écoles spécialisées. Les enseignants adaptent leur pédagogie, leur pratique aux besoins de l'enfant : port de micro pour les malentendants, utilisation de l'ordinateur par certains élèves, adaptation des

photocopies,... Le dialogue avec le CPMS, avec les équipes pluridisciplinaires prenant en charge l'élève, le chef d'établissement,...s'organise indépendamment des conseils de classe.

Des aménagements sont toujours envisageables au niveau des horaires. Il est possible d'envisager l'ensemble des cours au rez-de-chaussée sur le site Athénée ce qui est pratiquement impossible sur le site Hôtellerie vu l'infrastructure.

11. La formation continuée des professeurs

La formation continuée des enseignants du fondamental et du secondaire est définie décrétalement.

Les professeurs, afin de confronter leurs visions pédagogiques et méthodologiques, participent à des formations en réseau et en interréseaux pendant les jours ouvrables et avec l'accord de la direction et ce, en fonction du plan de formation qu'ils ont remis en début d'année scolaire.

De plus, l'AREH définit son plan de formation en accord avec les comités de concertation et toujours en gardant le souci de montrer, malgré ses quatre implantations, que l'Athénée forme une seule et même école.

En fonction des formations, l'horaire journalier des élèves est adapté.

12. Les actions mises en œuvre pour favoriser un climat relationnel propice à l'enseignement

Entre élèves

L'AREH favorise l'intégration entre les élèves des différents types d'enseignement et veille à inclure le plus possible les élèves de toutes les sections (générales, techniques et professionnelles) lors des différentes activités proposées à l'école. De cette manière, nous évitons certains à priori simplistes ou certains préjugés concernant les différents niveaux d'enseignement.

Entre élèves et professeurs

Les élèves de l'AREH montrent généralement le respect que les professeurs sont en droit d'attendre d'eux. Corollairement, les professeurs posent leurs exigences en tant compte des difficultés rencontrées par l'élève. Ces difficultés, qu'elles soient d'apprentissage ou de quelque autre nature que ce soit, trouvent le plus souvent un accueil bienveillant auprès des professeurs ou de la direction. Le cas échéant, l'élève et sa famille sont accompagnés dans la recherche des remédiations à mettre en œuvre (CPMS, SAJ, Médiation scolaire,...).

Entre les personnels

Au-delà des collaborations pédagogiques tant verticales qu'horizontales entre les professeurs, on notera avec plaisir le respect mutuel qui règne entre tous les personnels de l'école. On soulignera la contribution du personnel ouvrier au bon climat social.

L'accueil et la présentation des nouveaux professeurs en début d'année s'organisent autour d'un verre de l'amitié. C'est aussi l'occasion, pour la direction, de rappeler les règles essentielles d'organisation de l'école.

13. La communication

Que ce soit de façon interne ou externe, la communication reste une préoccupation essentielle de l'AREH. Cette dernière doit persévérer dans son souci d'ouverture vers l'extérieur.

Communication interne

Celle est assurée par:

- le dialogue constant entre professeurs, direction, éducateurs, secrétariat des différents sites;
- la distribution d'éphémérides en début d'année;
- la publication du palmarès des anciens élèves;
- des valises destinées aux élèves en fonction de leur degré;
- une farde de communication distribuée aux élèves en début d'année comprenant le ROI, les informations générales du début d'année. Cette farde servira de rangement pour les feuilles de communication dans le courant de l'année;
- la formalisation par les professeurs, dans chaque cours, des compétences, de leurs attentes, leurs exigences, leurs critères d'évaluation,...
- l'information donnée aux élèves et à leurs parents sur le rôle du titulaire de classe ;
- l'utilisation des mêmes notes de service d'un site à l'autre;
- la distribution d'un vade-mecum du professeur en début d'année et en cours d'année à chaque professeur travaillant au sein de l'AREH.

Communication externe

Celle-ci est assurée par :

- la présentation à l'extérieur des activités organisées par l'AREH;
- la mise à jour régulière d'un site « Internet »;
- l'utilisation d'un fléchage précis au sein des différents bâtiments;
- l'organisation d'une « Journée Portes Ouvertes » propre à l'ensemble de l'AREH avec implication des élèves et des parents;
- l'organisation des soirées d'information et d'orientation;
- l'utilisation de l'outil informatique pour communiquer.

14. Discipline

Le ROI (Règlement d'ordre intérieur)

Le ROI est propre à l'établissement et est retravaillé régulièrement en accord avec les comités de concertation à savoir le Comité de Concertation de Base et le Conseil de Participation. Chaque personne fréquentant l'établissement doit le connaître et l'appliquer.

La lutte contre l'absentéisme

La prévention de l'absentéisme constitue une priorité. Un contrôle rigoureux des absences est organisé et les parents sont informés le plus rapidement possible de l'absence de leur enfant. Dans le respect de la réglementation, une demi-journée d'absence est comptabilisée à l'élève dès que celui-ci s'absente pendant une heure de cours.

L'appui du C.P.M.S. est particulièrement sollicité en cas de décrochage et d'absentéisme, les élèves devant retrouver la motivation nécessaire à la poursuite de leur formation. Le recours aux services du C.P.M.S. est fréquent dans le cas de mal-être exprimé par l'élève, que ce soit via ses parents, ses enseignants, les éducateurs ou la Direction.

IV. CONCLUSION

Dans le respect du Projet éducatif et pédagogique de l'Enseignement organisé par la Communauté française, notre établissement entend promouvoir chez ses élèves les valeurs suivantes :

- l'épanouissement de la personne humaine;
- la confiance en soi;
- le sens de l'effort et du travail;
- la tolérance;
- le respect des autres;
- l'ouverture sur le monde;
- la citoyenneté responsable.

Malgré la différence de composantes que comportent les quatre sites, les actions et principes évoqués dans ce projet d'établissement sont mis en œuvre à tous les niveaux : fondamental, secondaire général (site Athénée), technique de qualification et professionnel (site Hôtellerie).

Projet d'établissement réalisé par l'équipe éducative de l'Athénée Royal et Ecole d'Hôtellerie de Spa

LEXIQUE

Comité de concertation de base (COCOBA):	assemblée réunissant les membres de la direction du corps enseignant représenté par les différents syndicats, du personnel ouvrier.
Conseil de participation (COPA) :	assemblée réunissant les membres de la direction du corps enseignant, des parents, du personnel ouvrier, des délégués d'élèves, et des représentants des membres du milieu économique, culturel et associatif.
Compétence :	attitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches.
Compétences transversales :	attitudes, démarches mentales et démarches méthodologiques communes aux différentes disciplines à acquérir et à mettre en œuvre au cours de l'élaboration des différents savoir et savoir-faire ; leur maîtrise vise à une autonomie croissante d'apprentissage des élèves.
Epreuve intégrée :	pour clore un degré de formation, les élèves sont soumis à une épreuve dont l'objectif poursuivi est de démontrer la capacité à mener une tâche importante dans la durée en y intégrant des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être acquis dans les différents cours ou les différentes étapes de la formation.
Le différencié :	afin de remédier aux élèves qui ne maîtrisent pas les savoirs de base à la sortie du primaire, le parlement de la Communauté française a adopté le décret modifiant le premier cycle du secondaire. L'ambition est d'éviter que des élèves éprouvant des difficultés ne glissent trop rapidement dans l'enseignement professionnel, sans avoir fait un réel choix positif. L'objectif est aussi de « tirer vers le haut » le maximum d'élèves en difficultés pour qu'ils rejoignent ultérieurement le parcours normal du secondaire. En bref, il s'agit d'aider les élèves à obtenir le Certificat d'étude de base et donc à réintégrer le tronc commun.
Pédagogie différenciée :	démarche d'enseignement qui consiste à varier les méthodes pour tenir compte de l'hétérogénéité des classes ainsi que de la diversité des modes et des besoins d'apprentissage des élèves.
Plan individuel d'apprentissage :	le Plan Individuel d'Apprentissage (PIA) est un outil méthodologique élaboré pour chaque élève et ajusté durant toute sa scolarité par le conseil de classe, sur la base des observations fournies par ses différents membres et des données communiquées par l'organisme de guidance des élèves. Il énumère des objectifs particuliers à atteindre durant une période déterminée. Chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire, en fonction de son expertise, mettra en place les moyens adéquats pour atteindre ces objectifs. Le Conseil de classe est chargé d'évaluer les progrès et les résultats de chaque élève en vue d'ajuster le plan individuel d'apprentissage.
Rattrapages :	mise en œuvre des moyens permettant de résoudre des difficultés d'apprentissage repérées au cours d'une évaluation. Il s'agit d'une aide limitée dans le temps et organisée en supplément de la grille horaire de l'élève ;
Remédiations :	mise en œuvre des moyens permettant de résoudre des difficultés d'apprentissage repérées au cours du cursus de l'enfant. Il s'agit d'activités complémentaires choisies en début d'année scolaire et auxquelles l'élève participe durant toute l'année scolaire.
Socles de compétences :	référentiel présentant de manière structurée les compétences de base à exercer jusqu'au terme des huit premières années de l'enseignement obligatoire et celles qui sont à maîtriser à la fin de chacune des étapes de celles-ci parce qu'elles sont considérées comme nécessaires à l'insertion sociale